

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
Séance d'installation du Conseil Communautaire
Election du Président de la Communauté

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, régulièrement convoqué le mercredi 1^{er} avril 2026 par Monsieur Pierre-André VALAYER, Président sortant, en application des articles L. 2121-10 et L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, s'est réuni en séance publique d'installation à Valréas (84600) sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN, doyen d'âge de l'assemblée, né le 13 janvier 1945, en application de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Etat de présence des 46 délégués, par ordre alphabétique [P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

		NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	P	A	E	Pouvoir à
1	M.	ADRIEN	Patrick	25/05/1952	X			
2	M.	ALLAIX	Michel	29/05/1957	X			
3	Mme	AUREL	Corinne	15/12/1962	X			
4	Mme	AYME	Virginie	23/10/1982	X			
5	M.	BARTHELEMY	Christian	24/12/1959	X			
6	M.	BLANC	Jean-Luc	04/12/1950	X			
7	Mme	CHAMBERT	Géraldine	06/05/1969	X			
8	M.	CHASSANY	Jean Michel	01/08/1958	X			
9	Mme	CHEVALIER	Leila	11/12/1986			X	Marinette SERVAN
10	Mme	COQ	Valérie	01/05/1973	X			
11	M.	DAENZER	Martine	31/08/1961	X			
12	M.	DEBUE	Killian	20/01/1992	X			
13	M.	DOUTRES	Bernard	28/02/1956	X			
14	Mme	FERRIGNO	Rosy	14/05/1949			X	Jean-Luc BLANC
15	M.	FEYDY	Yves	11/09/1949	X			
16	M.	FOUCHE	Arnaud	15/06/1964	X			
17	M.	FROMENT	Alex	05/10/1962	X			
18	Mme	GENESTON	Sibylle	15/07/1966	X			
19	M.	GIGONDAN	Jacques	13/01/1945	X			
20	M.	GRAUER	Jean-Luc	18/01/1954	X			
21	M.	GROSSET	Jean-Marie	02/12/1954	X			
22	M.	HAZARD	Pierre	25/02/1956	X			
23	M.	JOUAN	Nicolas	18/02/1970	X			
24	Mme	JULIAN	Manon	30/09/1986	X			
25	M.	LEGRAND	Didier	28/12/1954	X			
26	Mme	MALLET	Dominique	23/08/1950	X			
27	M.	MARTIN	Jean-Louis	14/07/1954	X			



28	Mme	MERY	Christiane	27/06/1955				X	Patrick ADRIEN
29	Mme	MILESI	Anaïs	30/01/1980	X				
30	M.	PACE	Léonard	13/02/1962	X				
31	M.	PERRIN	Norbert	21/01/1961	X				
32	Mme	PEYRON	Marie-Catherine	23/03/1958	X				
33	M.	POIGNANT	Stéphane	18/03/1976	X				
34	Mme	POURRAZ	Mylène	27/08/1972	X				
35	M.	RACANIERE	Bernard	08/02/1958	X				
36	Mme	SAUREL	Audrey	01/10/1982				X	Bernard RACANIERE
37	M.	SAYN	Philippe	17/07/1956	X				
38	Mme	SERVAN	Marinette	29/08/1955	X				
39	M.	SICARD	Jean-Claude	29/11/1946	X				
40	M.	TOMMASONE	Armando	08/08/1959	X				
41	M.	VALLE	Bruno	16/04/1974	X				
42	M.	VALOIS	Christophe	22/11/1969	X				
43	M.	VERON	Cedrick	02/05/1990	X				
44	M.	VIAL	Guy	02/03/1953	X				
45	M.	VIGNE	Franck	19/07/1961	X				
46	Mme	VINCENT - JARDIN	Virginie	12/11/1970	X				

Délégués : 46 (quorum : 24)

Présents : 42

Votants : 46

1. Ouverture de la séance et installation du conseil communautaire

Monsieur Jacques GIGONDAN, doyen d'âge, déclare la séance ouverte à **18 heures**.

Le Président de séance rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Président de séance invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Est désigné secrétaire de séance : **Madame Anaïs MILESI**, conseillère communautaire.

Le président invite ensuite le conseil communautaire à désigner deux assesseurs :

Madame Valérie COQ a été désignée en qualité de première assesseuse par le conseil communautaire.

Monsieur Norbert PERRIN a été désigné en qualité de deuxième assesseur par le conseil communautaire.

3. Appel et vérification du quorum

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Nombre de membres composant le conseil communautaire : **46**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de pouvoirs : **4**

Quorum requis (majorité des membres en exercice) : **24**

Le quorum est atteint. La séance peut valablement se tenir.



4. Rappel des règles applicables à l'élection du président

Le doyen d'âge rappelle les règles applicables à l'élection du président.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendus applicables aux EPCI par renvoi des articles L. 5211-2 et L.5211-10 du même code, le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge rappelle également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État ¹, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Il rappelle enfin que les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au présent procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L. 66 du code électoral.

5. Opération de vote

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et les assesseurs de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Monsieur Jean-Louis MARTIN

M.....

M.....

M.....

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23

¹ CE, 18 novembre 2024, n° 494128)



Ont obtenu :

Monsieur Jean-Louis MARTIN

quarante-quatre

Voix : 44

M.....

..... Voix :

M.....

..... Voix :

M.....

..... Voix :

Monsieur Jean-Louis MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le doyen d'âge le proclame élu président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	
Ont obtenu :	M. Voix :
	M. Voix :
	M. Voix :
	M. Voix :

Monsieur/Madame ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le doyen d'âge le/la proclame élu(e) président(e) de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue aux deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	
Ont obtenu :	M. Voix :
	M. Voix :
	M. Voix :
	M. Voix :

Monsieur/Madame ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés - ou étant le/la plus âgé(e) en cas d'égalité - le doyen d'âge le/la proclame élu(e) président(e) de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan.

6. Installation du président et passation de présidence

Monsieur Jean-Louis MARTIN nouvellement élu Président, est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, à **18 heures 20**.

Le nouveau Président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026



ID : 084-200040681-20260408-PV_2026-DE

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Séance d'installation du conseil communautaire

Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau

Séance du 08 avril 2026 à 18 heures – 84600 VALREAS

1. Rappel du contexte

Monsieur Jean-Louis MARTIN, Président nouvellement élu de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, indique aux membres du Conseil Communautaire qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le nombre de postes de vice-présidents.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents », soit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, avec un effectif de 46 délégués un maximum de dix vice-présidents.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il lui est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à 6

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et obtient les suffrages suivants :

Voix POUR : 44 Voix CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 0 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 0

2. Rappel des règles applicables

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Election des vice-présidents

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au Président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance et des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Monsieur Patrick ADRIEN

Madame Manon JULIAN

M.....

M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

Ont obtenu : **Monsieur Patrick ADRIEN** Trente-cinq Voix : **35**
Madame Manon JULIAN Quatre Voix : **4**
Monsieur Jean-Luc BLANC Une Voix : **1**
 M..... Voix :

Monsieur Patrick ADRIEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Premier(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M.....ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Premier(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Second Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Second Vice-Président de la Communauté de Communes. Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Monsieur Didier LEGRAND**
- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

Ont obtenu :	Monsieur Didier LEGRAND	Quarante	Voix : 40
	M.....	Voix :
	M.....	Voix :
	M.....	Voix :

Monsieur Didier LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :	M.....	Voix :
	M.....	Voix :
	M.....	Voix :
	M.....	Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Second(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	



Ont obtenu : M. VOIX :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Second(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Troisième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Madame Valérie COQ

M.....
 M.....
 M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23

Ont obtenu : **Madame Valérie COQ** **Quarante-quatre** **Voix : 44**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

Madame Valérie COQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Troisième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).



TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M.....ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Troisième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes. Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Monsieur Alex FROMENT**
- Monsieur Jean-Claude SICARD**
- Madame Virginie VINCENT-JARDIN**
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

Ont obtenu : **Monsieur Alex FROMENT** **Vingt-six** Voix : **26**
Monsieur Jean-Claude SICARD **Onze** Voix : **11**
Madame Virginie VINCENT-JARDIN **Neuf** Voix : **9**
 M..... Voix :

Monsieur Alex FROMENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes. Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Madame Mylène POURRAZ**
- Madame Virginie VINCENT-JARDIN**

M.....
 M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

Ont obtenu : **Madame Mylène POURRAZ** Vingt-neuf Voix : **29**
Madame Virginie VINCENT-JARDIN Treize Voix : **13**
 M..... Voix :
 M..... Voix :

Madame Mylène POURRAZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	



Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Cinquième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TRISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis MARTIN** élu Président, à l'élection du Sixième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Marie-Catherine PEYRON

M.
 M.
 M.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

Ont obtenu : **Marie-Catherine PEYRON** **Quarante-deux** Voix : **42**
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

Marie-Catherine PEYRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.



DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Sixième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Sixième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

Premier vice-président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Monsieur Patrick ADRIEN

Deuxième vice-président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Monsieur Didier LEGRAND

Troisième vice-présidente de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Madame Valérie COQ

Quatrième vice-président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Monsieur Alex FROMENT

Cinquième vice-présidente de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Madame Mylène POURRAZ

Sixième vice-présidente de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :
Madame Marie Catherine PEYRON

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Conseil Communautaire du 8 avril 2026 - feuille d'émargement

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026



ID : 084-200040681-20260408-PV_2026-DE

ADRIEN Patrick		JULIAN Manon	
ALLAIX Michel		LEGRAND Didier	
AUREL Corinne		MALLET Dominique	
AYME Virginie		MARTIN Jean-Louis	
BARTHELEMY Christian		MERY Christiane	
BLANC Jean-Luc		MILESI Anaïs	
CHAMBERT Géraldine		PACE Léonard	
CHASSANY Jean-Michel		PERRIN Norbert	
CHEVALIER Leïla		PEYRON Marie-Catherine	
COQ Valérie		POIGNANT Stéphane	
DAENZER Martine		POURRAZ Mylène	
DEBUE Killian		RACANIERE Bernard	
DOUTRES Bernard		SAUREL Audrey	
FERRIGNO Rosy		SAYN Philippe	
FEYDY Yves		SERVAN Marinette	
FOUCHE Arnaud		SICARD Jean-Claude	
FROMENT Alex		TOMMASONE Armando	
GENESTON Sibylle		VALLE Bruno	
GIGONDAN Jacques		VALOIS Christophe	
GRAUER Jean-Luc		VERON Cedrick	
GROSSET Jean-Marie		VIAL Guy	
HAZARD Pierre		VIGNE Franck	
JOUAN Nicolas		VINCENT-JARDIN Virginie	